

DELEGATION DE M. Jean-Michel GAUTÉ

D -20070548

**Services de téléphonie mobile. Signature du marché.
Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des prestations de téléphonie mobile, la direction des achats et marchés a lancé un appel d'offres ouvert, sur la base d'un dossier de consultation élaboré par la Direction de l'Organisation et de l'Informatique et qui porte sur les éléments définis ci-après :

- accès au réseau de l'opérateur proposé par le titulaire et des services associés pour la voix et la data,
- services DATA de certains matériels indissociables de la solution DATA proposée, du fait de la spécificité des matériels nécessaires.

L'acquisition de matériels (postes et accessoires) ne fait pas partie du périmètre du marché.

Les principaux objectifs pour la Ville de Bordeaux sont : la maîtrise des dépenses de télécommunications, l'optimisation des ressources et performances nécessaires aux communications en mode mobile.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la Commission d'Appel d'Offres a classé en premier l'offre de la société TELECOMMUNICATION ELECTRONIQUE, pour un montant annuel minimum de 150 000 € TTC et maximum de 600 000 € TTC.

Le marché à bons de commande sera conclu pour un an reconductible 3 fois selon les dispositions de l'article 77.1 du Code des Marchés Publics.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur Le Maire à signer le marché avec la société précitée en application des articles 33, 40 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020 et article 6262.

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20070549

Extension du réseau de vidéosurveillance, travaux de génie-civil.
Signature du marché. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

DELIBERATION RETIREE DE L'ORDRE DU JOUR

D -20070550

Acquisition de matériels de photographie avec accessoires et périphériques. Signature des marchés. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

DELIBERATION RETIREE DE L'ORDRE DU JOUR

D -20070551

Fourniture de véhicules, d'engins, pièces détachées et prestations de réparations. Signature des marchés. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la fourniture de véhicules, d'engins, de pièces détachées et prestations de réparation, la Direction des Achats et Marchés a lancé un appel d'offres ouvert sur la base d'un dossier de consultation élaboré par le Parc Automobile.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la Commission d'Appel d'Offres a classé en premier les offres des sociétés suivantes :

Lot 1 - Fourniture de fourgons tôlés de volume utile de 8 m³ à 14 m³ ainsi que les pièces détachées et prestations de réparations associées, société CITROEN sur la base d'une remise sur catalogue de 29 %.

Lot 2 - Fourniture de fourgons tôlés de dimension utile d'environ 12 m² PTR A : 7 tonnes ainsi que les pièces détachées et prestations de réparations associées, société AQUITAINE VEHICULES INDUSTRIELS sur la base d'une remise sur catalogue de 22 %.

Lot 3 - Fourniture de fourgonnettes tôlées de volume utile de 3 m³ à 8 m³ ainsi que les pièces détachées et prestations de réparations associées, société CITROEN sur la base d'une remise sur catalogue de 28,50 %.

Lot 4 - Fourniture de camions caisse volume d'environ 25 m³ - PTAC mini : 10 tonnes ainsi que les pièces détachées et prestations de réparations associées, société POIDS LOURDS SERVICE sur la base d'une remise sur catalogue de 36 %

Lot 5 - Fourniture de caisses de volume d'environ 25 m³, société LAVIGNE
Quantité minimum pour la durée totale du marché : 2
Quantité maximum pour la durée totale du marché : 6
Remise sur catalogue 10 %

Lot 6 - Fourniture de fourgon 3 T 5 avec benne basculante ainsi que les pièces détachées et prestations de réparations associées, société FRANCE POIDS LOURDS.

Lot 7 - Fourniture de pick-up « urbains » avec benne basculante ainsi que les pièces détachées et prestations de réparations associées, société PIGEON sur la base d'une remise sur catalogue de 3 %.

Afin d'apporter une plus grande souplesse de fonctionnement dans la gestion du parc automobile, les marchés à bons de commande, excepté pour le lot n°5, seront conclus sans montant minimum ni maximum pour un an reconductible 3 fois selon les dispositions de l'article 77.1 du Code des Marchés Publics.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur Le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées en application des articles 33, 40 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020 - articles 2182 – 21571 – 2188.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20070552

Fournitures de bureau. Signature des marchés. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'achat de fournitures de bureau destinées à l'ensemble des services municipaux, la Direction des Achats et Marchés a lancé un appel d'offres ouvert sur la base d'un dossier de consultation.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique et des échantillons, la Commission d'Appel d'Offres a classé en premier les offres des sociétés suivantes :

lot 1 : fournitures de bureau diverses, société FIDUCIAL pour un montant annuel minimum de 150 000 € T.T.C. et maximum de 400 000 € T.T.C. avec une remise sur catalogue de 44%.

lot 2 : fournitures diverses fabriquées par les C.A.T. ou associations travailleurs handicapés - marché réservé (article 15 du Code des Marchés Publics) et L.323-31 du Code du Travail et L. 344-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles, ATELIER DU MARAIS pour un montant annuel minimum de 2 000 € T.T.C. et maximum de 5 000 € T.T.C. avec une remise sur catalogue de 20 %.

Le montant de la dépense pour 2007 sur le marché en cours s'élève à ce jour à la somme de 206 454,32 € TTC.

Les marchés à bons de commande seront conclus pour un an reconductibles 3 fois selon les dispositions de l'article 77.1 du Code des Marchés Publics.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur Le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées en application des articles 33, 40 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubriques 020 – 211 – 212 – 213 – 22 – 311 – 321 – 322 – 411 – 412 – 413 – 421 – 422 - 61 – 823 - article 6064.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20070553

Fourniture de pièces détachées pour horodateurs Stelio solaire (hors consommables) et prestations de réparations. Signature du marché. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux possède aujourd'hui un parc de 340 horodateurs de marque PARKEON, qu'il convient d'entretenir afin d'assurer leur fiabilité.

Les matériels électroniques des terminaux de stationnement et les logiciels incorporés ont été développés sur fonds propres par PARKEON, qui en concède une licence d'utilisation à ses clients.

En conséquence, les modifications et réparations apportées aux logiciels et aux matériels ne peuvent être réalisées qu'à l'aide d'outils spécifiques détenus par cette société.

Dans ce cadre, il convient de conclure avec ce prestataire un marché négocié sans mise en concurrence pour droits exclusifs pour l'achat des pièces détachées et les réparations.

Le précédent marché notifié le 9/07/2004 avait été signé pour un montant annuel minimum de 50 000 € TTC et maximum de 100 000 € TTC, sachant que la dépense pour 2007 s'est élevée à 71 552,49 € TTC.

Ce marché à bons de commande sera passé pour une durée de six mois à compter de sa notification, reconductible 3 fois par période annuelle, selon les dispositions de l'article 77-1 du Code des Marchés Publics.

Les montants minimum et maximum seront pour les six premiers mois de 7 500 € TTC et 30 000 € TTC. Ensuite le montant annuel minimum sera de 15 000 € TTC et maximum de 60 000 € TTC.

En conséquence, et suite à l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société PARKEON en application de l'article 35-II-8è du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 821 et article 61558.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20070554

Fourniture de pièces détachées, accessoires et prestations de réparations. Signature des marchés. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Afin d'assurer le bon fonctionnement du parc automobile au niveau des réparations de nacelles, de grues, de cyclomoteurs et scooters, et en complément des précédents appels d'offres ouverts pour lesquels certains lots avaient été déclarés infructueux, la direction des achats et marchés a lancé un appel d'offres ouvert, sur la base d'un dossier de consultation élaboré par le service précité.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la Commission d'Appel d'Offres a classé en premier les offres des sociétés suivantes :

Lot 3 : Acquisition de pièces détachées, accessoires et prestations de réparation pour cyclomoteurs, motocycles, scooters et cycles de marque HONDA ou équivalent. Faute de réponse, ce lot sera relancé en appel d'offres ouvert.

Lot 4 : Prestations de réparations et acquisition de pièces détachées de nacelles élévatrices, hayons élévateurs. Faute de réponse satisfaisante, ce lot sera relancé en appel d'offres ouvert.

Lot 5 : Prestations de réparations et acquisition de pièces détachées de grues hydrauliques de marque HIAB ou équivalent, société HYMSO.

Lot 6 : Prestations de réparations et acquisition de pièces détachées de grues hydrauliques de marque PALFINGER ou équivalent, société HYDRAULIQUE AQUITAINE.

Lot 8 : Prestations de réparations et acquisition de pièces détachées pour gravillonneuse de marque MAUGUIN ou équivalent, société HYDRAULIQUE AQUITAINE.

Lot 9 : Fourniture de matière première pour usinage mécanique (bronze – aluminium – inox, acier à vérin – acier chromé rectifié – aciers spéciaux), société ASMOBAX.

Lot 10 : Fourniture de boulonnerie et visserie répondant à un usage mécanique automobile, société LEFEBRES FIXATIONS.

Les marchés à bons de commande seront conclus sans montant minimum ni maximum jusqu'au 20 février 2008 et pourront être reconduits 3 fois selon les dispositions de l'article 77.1 du Code des Marchés Publics.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur Le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées en application des articles 33, 40 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020 et article 60639.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20070555

Location de 95 à 100 photocopieurs destinés aux écoles maternelles et élémentaires. Signature du marché. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Afin de renouveler le marché de location de photocopieurs destinés aux écoles maternelles et élémentaires qui arrive à échéance le 31 décembre 2007, la direction des achats et marchés a lancé un appel d'offres ouvert sur la base d'un dossier de consultation élaboré par le magasin scolaire.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la Commission d'Appel d'Offres a classé en premier l'offre de la société SOFEB dans les conditions suivantes : prix unitaires pour 100 copies : 1,654 € TTC, pour un volume annuel minimum de 3 600 000 copies et maximum de 5 500 000 copies.

La dépense depuis le 1^{er} janvier 2007 sur le marché en cours s'élève à la somme de 74 065,16 € TTC.

Le marché à bons de commande sera conclu pour un an reconductible 3 fois selon les dispositions de l'article 77.1 du Code des Marchés Publics.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur Le Maire à signer le marché avec la société précitée en application des articles 33, 40 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 213 et article 6135.

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20070556

Nettoyage des vitrages et des locaux de divers établissements municipaux. Signature des marchés. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'appel d'offres ouvert concernant le nettoyage des vitrages et des locaux de divers établissements municipaux, les lots 2 et 6 ayant été déclarés infructueux faute de réponse satisfaisante, la direction des achats et marchés a lancé un nouvel appel d'offres ouvert, sur la base d'un dossier de consultation élaboré par les services concernés.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la Commission d'Appel d'Offres a classé les offres de la société ECOPROP dans les conditions suivantes :

Lot 2 – Crèches et haltes garderies, pour un montant minimum annuel de 6 400 € TTC et maximum de 25 600 € TTC

Lot 6 – Divers établissements municipaux (centres médico scolaire, marchés, salles municipales) pour un montant minimum annuel de 12 000 € TTC et maximum de 36 000 € TTC.

La dépense sur les marchés précédents s'élève au 30 avril 2007 à 3 194,68 € TTC pour les crèches et à 4 684,04 € TTC pour les autres établissements.

Les marchés à bons de commande seront conclus pour un an reconductible 1 fois selon les dispositions de l'article 77.1 du Code des Marchés Publics.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur Le Maire à signer les marchés avec la société précitée en application des articles 33, 40 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubriques 64 – 020 - article 6283.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20070557

Ecole élémentaire Stéhélin. Travaux complémentaires. Tranches ferme et conditionnelle. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération D2006 0561 du 27 novembre 2006, le coût des travaux après avenants a été arrêté à la somme de 3 712 019.64 € TTC (+ 1.34 %) pour une estimation initiale de 4 106 709.98 € TTC.

En cours de chantier, la réalisation de travaux complémentaires ou d'adaptation pour la tranche conditionnelle s'avère nécessaire, à savoir :

Lot 1 – Gros œuvre - Entreprise GT Construction – M050531

- Sujétions techniques liées à la démolition (réparation de façades en pierre de taille),
- Mise en conformité du traitement anti-termites par barrière physique conformément à l'arrêté municipal du 25 juin 2003.

Tranche Ferme	489 687.85 € TTC
Tranche Conditionnelle	481 880.36 € TTC
Avenant 1 TF	2 296.32 € TTC
Avenant 1 TC	23 758.06 € TTC
Présent avenant	6 529.92 € TTC
Nouveau montant du marché	1 004 152.51 € TTC

Lot 5 – Menuiserie Alu – Entreprise Efficalu – M050535

- Fourniture de rideaux d'occultation dans le self à la demande de la direction gestionnaire.

Tranche Ferme	52 757.95 € TTC
Tranche Conditionnelle	193 237.72 € TTC
Avenant 1 TF	2 259.64 € TTC
Présent avenant	3 146.48 € TTC
Nouveau montant du marché	251 401.79 € TTC

Lot 6 – Menuiserie Bois – Entreprise Mau – M050536

- Remplacement de volets du logement de fonction du CLSH en lieu et place d'une rénovation des existants.

Tranche Ferme	37 599.85 € TTC
Tranche Conditionnelle	158 557.31 € TTC
Présent avenant 1 TF	<u>4 018.56 € TTC</u>
Nouveau montant du marché	200 175.72 € TTC

Lot 7 – Plâtrerie – Entreprise Navelier – M050537

- Adaptations techniques à la demande du bureau de contrôle et mise en place de trappes pour la maintenance du bâtiment.

Tranche Ferme	17 863.65 € TTC
Tranche Conditionnelle	98 867.18 € TTC
Avenant TF	17 109.54 € TTC
Présent Avenant 1 TC	<u>1 818.84 € TTC</u>
Nouveau montant du marché	135 659.31 € TTC

Lot 9 – Electricité - Entreprise Satel – M050539

- Plus value pour fourniture et pose de luminaires en saillie suite à la modification du faux plafond du CLSH.

Tranche Ferme	90 129.79 € TTC
Tranche Conditionnelle	138 935.37 € TTC
Avenant TF	2 649.57 € TTC
Présent Avenant 1 TC	<u>261.97 € TTC</u>
Nouveau montant du marché	231 976.70 € TTC

Lot 10 – Sols scellés - Entreprise Plamursol – M060166

- Remplacement d'une partie du sol souple du self consécutif à la dégradation de ce dernier par l'entreprise AF Métal. Cette somme sera retenue sur le DGD de AF Métal.

Tranche Ferme	33 176.72 € TTC
Tranche Conditionnelle	113 062.95 € TTC
Présent Avenant 1 TC	<u>3 815.30 € TTC</u>
Nouveau montant du marché	150 054.97 € TTC

Lot 12 – Peinture - Entreprise Minos – M050542

- Adaptation des prestations du marché conduisant à une moins-value.

Tranche Ferme	28 902.67 € TTC
Tranche Conditionnelle	75 271.00 € TTC
Présent Avenant 1 TC	<u>- 2 207.89 € TTC</u>
	101 965.78 € TTC

Le total des travaux en plus ou en moins du présent avenant aboutit globalement à une plus value de 17 383.18€ TTC.

Le nouveau montant des travaux des deux tranches s'élève à la somme de 3 735 290.52 € TTC, pour un montant initial de 3 663 112.84 € TTC, soit +1.97 %. Ce coût reste compatible avec l'estimation initiale des travaux de 4 106 709.98 € TTC.

En conséquence et suite à l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants aux marchés de travaux précités en application de l'article 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet de l'exercice en cours, rubrique 212 (écoles primaires), article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20070558

Eglise Saint Michel. Restauration du chevet. Travaux complémentaires et prolongation du délai d'exécution de la tranche conditionnelle 3. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Suite à la délibération D-20050201 du 25 avril 2005 concernant la restauration en six tranches des façades extérieures du chevet de l'église Saint Michel, un marché sur appel d'offres ouvert a été signé avec la société CAZENAVE pour un montant de 1 141 622,30 € TTC.

Au cours du nettoyage effectué actuellement sur les travées II et III coté Nord et retour du mur coté Est, (4^otranche sur six), il s'avère que les pinacles prolongeant chaque contrefort des façades traitées et la tourelle d'escalier n'ont pas été comprises dans l'opération, comme cela s'est révélé lors de la troisième tranche sur la façade Sud.

Aussi, afin de parfaire l'harmonie d'ensemble, et de profiter des échafaudages en place, nous proposons d'effectuer le nettoyage de ces éléments pour un surcoût global de 11 563.91 € TTC, ce qui porte le montant de la tranche conditionnelle 3 à la somme de 273 676,75 € TTC, et le montant global du marché à 1 153 226,21 € TTC.

Un délai supplémentaire de trois mois est nécessaire pour réaliser ces prestations.

En conséquence, nous vous demandons Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché 050203 en application de l'article 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur le crédit prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 324 - article 2313

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20070559

Aire d'accueil des gens du voyage. Travaux complémentaires et prolongation du délai d'exécution. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération D2007-0421 du 9 juillet 2007, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer des avenants de travaux portant le montant de l'opération à 2 064 803.34 € TTC (soit + 0.30 %).

Cependant et afin d'achever ce chantier, la réalisation de travaux complémentaires ou d'adaptation sont nécessaires :

Lot 1 – VRD – Entreprise Moter – M060276

Mise en place de plots de fondation consécutive à l'installation du nouveau portail demandé par le gestionnaire.

Montant du marché de base :	626 547.32 € TTC
Avenant n°1 :	prolongation du délai
Avenant n°2 :	15 685.54 € TTC
Présent avenant :	<u>3 377.50 € TTC</u>
<u>Nouveau montant du marché</u>	645 610.36 € TTC

Lot 2 – Gros oeuvre – Entreprise Dirick's – M060277

Prolongation du délai d'exécution des travaux entraînant le maintien des installations de chantier.

Montant du marché de base :	547 965.34 € TTC
Avenant n°1 :	prolongation du délai
Présent avenant :	<u>4 117.55 € TTC</u>
<u>Nouveau montant du marché</u>	552 082.89 € TTC

Lot 4 – Menuiserie extérieure – Bardage – Serrurerie – Entreprise Alumin – M060279

Mise en place de barreaudages à la demande du gestionnaire.

Montant du marché de base :	298 249.37 € TTC
Avenant n°1:	prolongation du délai
Avenant n°2 :	4 059.82 € TTC
Présent avenant :	<u>2 939.29 € TTC</u>
<u>Nouveau montant du marché</u>	305 248.48 € TTC

Lot 7 – Plomberie – Entreprise Lecoq – M060280

Mise en place de la canalisation d'adduction d'eau potable de la loge du gardien au comptage général à la demande de la Lyonnaise des eaux.

Montant du marché de base :	138 385.87 € TTC
Avenant n°1 :	3 284.49 € TTC
Avenant n°2 :	- 9 890.71 € TTC
Présent avenant :	5 051.90 € TTC
<u>Nouveau montant du marché</u>	136 831.55 € TTC

Le montant des travaux modificatifs aboutit à une plus value globale de 15 486.24 € TTC.

Enfin, suite à la défaillance au cours du mois de juillet dernier de l'entreprise titulaire du lot étanchéité, il y a lieu de prolonger le délai d'exécution jusqu'au 24 septembre 2007 pour l'ensemble des lots.

En conséquence, nous vous demandons Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants aux marchés précités en application de l'article 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 524 – article 2313.

ADOPTE A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DE M. COLOMBIER

D -20070560

Piscine du Grand Parc. Travaux complémentaires. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 20070211 du 2 avril 2007, le coût des travaux de l'ensemble des lots relatifs à la restructuration de la piscine du grand-parc a été porté à 8 790 929.42 € TTC.

Cependant, en cours de chantier, la réalisation de travaux complémentaires ou d'adaptation s'avère nécessaire, à savoir :

Lot 2 – VRD – Entreprise Estrade – Marché n° 060201

Adaptations techniques à la demande des concessionnaires (CUB, France Télécom, Lyonnaise des Eaux, Commission de sécurité) et du maître d'œuvre (fourreaux en attente, support éclairages extérieurs).

Montant du marché initial :	281 261.18 € TTC
Montant présent avenant :	<u>24 053.81 € TTC</u>
Nouveau montant du marché :	305 314.99€ TTC,

Lot 4 – Bardage / Isolation – Entreprise SMAC – Marché n° 060203

Habillage complémentaire du poteau métallique situé cours de Luze en débord de la façade afin d'homogénéiser l'aspect extérieur.

Montant du marché initial :	325 526.78 € TTC
Montant présent avenant :	<u>9 507.22 € TTC</u>
Nouveau montant du marché :	335 034.00 € TTC

Lot 5 – Menuiserie alu – Murs rideaux – Entreprise Coveris – Marché n° 060204

Montant du marché initial :	1 144 278.60 € TTC
Montant de l'avenant n°1 :	19 614.40 € TTC
Montant du présent avenant :	17 121,86 € TTC
Nouveau montant du marché :	1 181 014,86 € TTC,

Séance du lundi 22 octobre 2007

Lot 6 – Métallerie – Entreprise Temsud – Marché n° 060205

Adaptations techniques à la demande du bureau de contrôle et du gestionnaire : recoupes du plénum et rehausse des cloisons des vestiaires collectifs pour isolement visuel.

Montant du marché initial :	177 670.70 € TTC
Montant de l'avenant n°1 :	2 143.24 € TTC
Montant du présent avenant :	<u>21 288.80 € TTC</u>
Nouveau montant du marché :	201 102.74 € TTC

Lot 10 – Plâtrerie / Isolation / Cloisons – Entreprise Navellier – Marché n° 060209

Adaptations techniques demandées :

Par la Commission de sécurité : Création d'une sortie de secours complémentaires par les vestiaires,

Par le maître d'œuvre et le bureau de contrôle : Adaptations au niveau de la mezzanine.

Montant du marché initial :	131 143.06 € TTC
Montant du présent avenant :	<u>7 234.70 € TTC</u>
Nouveau montant du marché :	138 377.76 € TTC

Lot 11 – Faux plafonds – Entreprise Savi-Iso – Marché n° 060210

Adaptations architecturales au droit de réseaux techniques dans le plénum des vestiaires.

Montant du marché initial :	26 899.95 € TTC
Montant du présent avenant :	<u>733.46 € TTC</u>
Nouveau montant du marché :	27 633.41 € TTC

Lot 14 – Revêtement scellés collés / Etanchéité – Entreprise Saye – Marché n° 060213

Réalisation d'un enduit complémentaire sur les murs en carreaux briques des vestiaires avant la mise en place de la faïence à la demande du bureau de contrôle.

Montant du marché initial :	430 305.21 € TTC
Montant du présent avenant :	<u>6 094.22 € TTC</u>
Nouveau montant du marché :	436 399.43 € TTC

Lot 20 – Electricité courants forts et courants faibles – Entreprise Satel – Marché n° 060219

Montant du marché initial :	381 557.73 € TTC
Montant du présent avenant :	24 092,92 € TTC
Nouveau montant du marché :	405 650,65 € TTC

L'ensemble de ces dépenses complémentaires s'élève à la somme de 110 126,99 € TTC et porte le nouveau montant total des travaux à 8 901 056,41 € TTC, soit + 2,46 %.

En conséquence et suite à l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser, Monsieur le Maire à signer les avenants aux marchés précités en application de l'article 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet, au budget de l'exercice en cours, rubrique 413 (piscines), article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20070561

Crèche Sainte Colombe. Restructuration. Travaux modificatifs ou complémentaires. Prolongation du délai d'exécution. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°20070422 du 9 juillet 2007 vous avez autorisé Monsieur le Maire à porter les marchés de travaux pour la restructuration de la crèche Sainte-Colombe au montant total de 2 169 312.21 € TTC.

Lors de l'examen du dossier du Système de Sécurité Incendie, la commission de sécurité a demandé la modification de certaines prestations initialement prévues au cahier des charges.

Ces prestations concernent :

Lot 10 – Electricité – Entreprise Etrelec – Marché n° 050701

Nécessité de placer un report SSI supplémentaire et un détecteur complémentaire.

Montant du marché initial :	121 911.87 € TTC
Montant de l'avenant n°1 :	<u>1 611.01 € TTC</u>
Nouveau montant du marché :	123 522.88 € TTC

Lot 6 – Menuiseries bois – Entreprise Perchalec – Marché n° 050697 pour un montant de 308 374,44 € TTC

Les dispositions techniques prévues au CCTP pour les baies PF1/2 H ne peuvent pas être mises en œuvre, les vitrages projetés initialement ne sont plus conformes. Il est donc prévu leur remplacement par des menuiseries neuves pare-flamme. Cette modification est sans incidence financière.

Par ailleurs, afin de tenir compte de l'état du bâtiment, il convient de prévoir des ajustements techniques sur les marchés suivants :

Lot 7 – Menuiseries aluminium – Entreprise Soblaco – Marché n° 050698 pour un montant de 64 237,28 € TTC

Ajustement des travaux des menuiseries extérieures sur cour pour tenir compte des déformations importantes du mur recevant les baies en galandage. Les baies seront placées dans les tableaux du mur pour assurer une meilleure étanchéité. Pour obtenir un équilibre financier, les baies du niveau 3 seront coulissantes. Cette modification n'entraîne pas de plus value.

Lot 2 – Charpente métallique – Entreprise Troisel – Marché n° 050693

Moins value correspondant aux aménagements de structure réalisée par le lot gros-œuvre et au report de certains travaux sur celui-ci (ces reports de tâches ont été intégrés au nouveau marché du lot gros-œuvre).

Compte tenu de l'importance de la moins value, l'entreprise a demandé, comme l'y autorise l'article 16 du CCAG, le règlement d'une indemnité évaluée à 6 368.28 € TTC

Montant du marché initial :	179 002.87 € TTC
Montant de l'avenant n°1 :	- 37 173.35 € TTC
Indemnités article 16 du CCAG :	6 368.28 € TTC
Nouveau montant du marché :	149 991.80 € TTC

Lot 5 – Plâtrerie – Entreprise BLR – Marché n° 050696

Mise en place d'un faux-plafond rendu nécessaire dans les circulations pour tenir compte de la présence des réseaux techniques.

Montant du marché initial :	205 092.97 € TTC
Montant de l'avenant n°1 :	3 229.20 € TTC
Nouveau montant du marché :	208 322.17 € TTC

Lot 8 – Revêtement de sols et murs – Entreprise Plamursol – Marché n° 050699 pour un montant de 95 405,30 € TTC

Remplacement au niveau 3 du revêtement de sol dans la cuisine prévu initialement en carrelage et remplacé par un revêtement vinyl spécial cuisine en raison des difficultés à mettre en œuvre un carrelage sur un ouvrage inadapté. Cette nouvelle prestation n'entraîne pas de plus value.

L'ensemble de ces modifications porte le coût des travaux à 2 145 141.35 € TTC et nécessite une prolongation du délai global d'exécution de 1 mois.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants aux marchés précités en application de l'article 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 64 – article 2313.

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20070562

**Travaux d'entretien dans les bâtiments communaux. Lot 4 :
étanchéité. Avenant au marché 060553. Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Suite aux résultats de l'appel d'offres concernant les travaux d'entretien dans les bâtiments communaux, le marché relatif au lot n°4 étanchéité a été notifié à la société SOPREMA le 2 janvier 2007 pour un montant annuel minimum de 80 000 € TTC et maximum de 320 000 € TTC.

Compte tenu du programme important de réfection d'étanchéité prévu en 2007, il s'avère nécessaire de passer un avenant afin de pouvoir faire face aux éventuelles interventions d'urgence jusqu'à l'échéance du marché le 31 décembre 2007.

Le montant de l'avenant sera de 12 000 € TTC minimum et 48 000 € TTC maximum.

En conséquence et suite à l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant avec la société précitée en application de l'article 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020 – article 2313

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20070563

**Travaux d'entretien dans les bâtiments communaux. Lot 14 :
plomberie, chauffage, climatisation. Avenant au marché 060575-
1. Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Suite aux résultats de l'appel d'offres concernant les travaux d'entretien dans les bâtiments communaux, le marché relatif au lot 14 plomberie – chauffage – climatisation a été notifié à la société GALLEGO le 2 janvier 2007 pour un montant annuel minimum de 120 000 € TTC et maximum de 480 000 € TTC.

Compte tenu du programme important de mise en place d'un système de rafraîchissement des locaux dans les crèches et les foyers de personnes âgées, il s'avère nécessaire de passer un avenant afin de pouvoir faire face aux éventuelles interventions d'urgence jusqu'à l'échéance du marché le 31 décembre 2007.

Le montant de l'avenant sera de 18 000 € TTC minimum et 72 000 € TTC maximum.

En conséquence et suite à l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant avec la société précitée en application de l'article 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubriques 61 – 64 – article 2313.

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20070564

**Travaux pour la remise en place du réseau des sirènes d'alarme de la Ville de Bordeaux. Avenant au marché de travaux.
Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Suite à la délibération D – 20060623 du 18 décembre 2006, concernant les travaux pour la remise en place du réseau des sirènes d'alarme, un marché a été attribué à l'entreprise INEO AQUITAINE SNC pour un montant de 383 324,39 € TTC.

Pour tenir compte de la restructuration lourde du bâtiment de la préfecture sur une période de 3 ans, le pupitre d'alerte a été déplacé au Pôle Technique Municipal afin de garantir son fonctionnement. Cette modification indispensable porte le coût global des travaux à 401 620,42 € TTC soit + 4,77 % du marché initial.

En conséquence, nous vous demandons Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant au marché précité en application de l'article 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 821 et article 2313.

M. GAUTE. -

Monsieur le Maire, je vous propose de regrouper l'ensemble des ces délibérations qui ne comportent aucune difficulté majeure ni mineure.

M. LE MAIRE. -

Ce sont des signatures de marchés, ou des avenants.

Est-ce qu'il y a des questions ? Oui. Il y en a beaucoup.

M. CANOVAS.

M. CANOVAS. -

Sur la 559. Cette délibération me donne l'occasion de dire quelques mots sur l'aire de la Jallère, qui, trois semaines après son ouverture accueille 16 familles. Cela se passe bien. L'association gestionnaire GDV qui tient plusieurs aires dans le Midi est exemplaire. Le gardiennage est effectif de jour comme de nuit. La porte n'est pas ouverte à tous vents.

Je dis cela par rapport à d'autres aires à proximité de Bordeaux qui alignent un gardiennage à mi-temps, des intrusions non contrôlées avec des séjours de plusieurs familles sur un même emplacement, des branchements électriques sauvages, et j'en passe.

Au total c'est une belle réalisation technique à la mesure d'une grande ville ouverte et humaine comme Bordeaux. Nous pouvons en être fiers.

J'avoue qu'à l'approche des élections j'avais un peu peur que certains collègues politiques soient tentés de mettre le feu aux poudres dans l'esprit de la population. On a déjà vu ça. Mes craintes, en fait, étaient infondées. Mes collègues ont été parfaits. Je tiens à leur en rendre acte. La presse a été aussi tout à fait correcte sur ce sujet.

Donc merci, et puis, pourvu que ça dure.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Mme BOURRAGUE.

MME BOURRAGUE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais intervenir sur la 549 et les réseaux de vidéosurveillance pour les espaces publics.

Peut-on avoir davantage de détails sur ces réseaux de vidéo-surveillance ?

M. LE MAIRE. -

Mme DIEZ.

MME DIEZ. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'aurais souhaité intervenir sur la 551.

Il nous est proposé une délibération concernant un appel d'offres sur la fourniture d'engins pour la ville. Il n'est absolument pas spécifié la quantité de véhicules que nous souhaiterions acquérir, ni même les tarifs, et absolument aucun point spécifiant s'il y a la possibilité d'achat de véhicules électriques, en ce qui concerne par exemple le pick-up urbain avec benne basculante, qui est un véhicule de dimension assez réduite.

Et puisque nous en sommes à la prévention concernant l'environnement, au moins engager toutes les possibilités qui feront justement la protection de l'environnement.

On aimerait savoir ce qu'il en est. Est-ce que c'est prévu ? A quel degré en quantité et en tarifs ?

M. LE MAIRE. -

M. PEREZ.

M. PEREZ. -

Pour « L'oncle Picsou » de ce Conseil Municipal, je souhaiterais intervenir sur la 548 et la 550, groupées.

Ce sont des sommes importantes et nous comprenons mal concernant la 548 de quoi il s'agit exactement. Sont-ce uniquement des solutions logicielles ? Les proportions, ça

paraît normal, varient de 1 à 4, mais les sommes mises en jeu sont assez considérables. On aimerait savoir à quoi cela sert.

De même pour l'achat de solutions photographiques par la mairie, nous aimerions savoir ce qu'il y a derrière car les sommes mises en jeu sont quand même assez importantes.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. ROUVEYRE.

M. ROUVEYRE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, sur deux délibérations.

La 549, évidemment le groupe Socialiste votera contre pour deux raisons. Sur le fond, on l'a déjà exprimé au dernier Conseil Municipal, on préférera toujours des hommes aux machines, notamment sur Belcier et Paludate. Mais surtout aussi parce que quand on regarde le paragraphe suivant :

« Afin d'accorder une plus grande souplesse de fonctionnement à la direction gestionnaire, le marché à bons de commande sera conclu sans montant minimum ni maximum... »

Alors là, c'est à mon avis n'importe quoi. Il serait bien quand même que les élus sachent ce qu'il votent et pour quels montants ils votent.

Sur la 556 je voudrais remercier l'équipe municipale d'avoir pris en compte mes observations du dernier Conseil et d'avoir validé le marché de nettoyage des vitrages et des locaux de divers établissements municipaux.

J'ai appris que le marché du cours Victor Hugo avait été nettoyé. Je voudrais vous en remercier.

Et juste faire une petite parenthèse quand même. Nous savons qu'ici dans ce Conseil on est très attentif à l'affichage sauvage. Je pense que c'est un sujet très polémique.

Je voudrais vous montrer cette photographie que j'ai prise ce matin où la Mairie de Bordeaux a fait de l'affichage sauvage pour les Assises Nationales des Centres Villes sur une vitrine dans laquelle il y avait trois panneaux « Défense d'afficher ».

Je n'ai pris que celui de ma rue, mais je sais qu'à d'autres endroits à Bordeaux c'est aussi le cas.

Il y a deux poids, deux mesures. Je pense que les associations qui sont verbalisées systématiquement comprendraient mal pourquoi la mairie, elle, se permet ce genre de procédé.

M. LE MAIRE. -

Vous tapez assez généralement en dehors de la cible aujourd'hui, M. ROUVEYRE.

Vos informations sur Saint-Michel étaient erronées.

Et je vous signale que l'organisateur des Assises des Centres Villes, ce n'est pas la Ville. Tout simplement. Vérifiez, vérifiez...

M. HURMIC.

M. HURMIC. -

Un mot, Monsieur le Maire, pour vous dire que nous votons contre la 549 qui concerne les travaux de génie-civil de l'extension du réseau de vidéo-surveillance.

Nous sommes déjà intervenus longuement lors du dernier Conseil Municipal pour bien marquer notre hostilité par rapport à ce type de surveillance, donc naturellement en cohérence avec notre vote précédemment émis nous voterons contre la 549.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. COLOMBIER.

M. COLOMBIER. -

Je vous prie de noter mon vote négatif sur le 559. J'avais expliqué les raisons de ma position au mois de juillet lors d'un précédent Conseil Municipal.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. PAPADATO.

M. PAPADATO. -

Monsieur le Maire, sur la 559 pour nous féliciter de l'avancée de ces travaux et de la qualité de cette aire des gens du voyage.

Cependant j'aurai quand même deux questions.

La première est relative à la création de la commission que vous nous aviez promise sur la deuxième aire, car vous savez que par rapport au plan départemental des gens du voyage une deuxième aire est prévue sur Bordeaux. Vous nous aviez exprimé le souhait de créer une commission afin de voir la possibilité de l'implantation de cette aire. J'aimerais bien avoir votre réponse, Monsieur le Maire, sur cette question.

La deuxième : dans le plan départemental était prévu deux aires, plus une aire de grand passage. Je souhaiterais avoir des informations aussi sur vos réflexions concernant cette aire de grand passage.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Mme MELLIER.

MME MELLIER. -

Monsieur le Maire, nous voterons contre la 549 en cohérence avec ce que nous avons dit lors du dernier Conseil Municipal.

M. LE MAIRE. -

Sur la 549, j'ai bien enregistré les votes hostiles du groupe Communiste, du groupe Socialiste, et des Verts.

On ne va pas revenir sur le débat. Mme BOURRAGUE a posé une question. Il s'agit de travaux de génie civil pour faciliter la mise en place de caméras de vidéo-surveillance du secteur à contrôle d'accès.

M. GAUTE. -

Tout à fait.

M. LE MAIRE. -

Je le note au passage.

Sur la 559, le Front National vote contre. J'ai bien enregistré les positions des autres.

Je répondrai à M. PAPADATO que M. Hugues MARTIN est en train de constituer la commission sur la deuxième aire d'accueil. Cela a pris du retard. C'est exact. Il va la réunir prochainement.

Quant à l'aire de grand passage, j'ai déjà dit que ce n'était pas la vocation de la Ville de Bordeaux d'accueillir une telle aire sur son territoire. Je pense qu'il y a suffisamment d'espaces dans notre Communauté Urbaine pour trouver d'autres solutions que dans la ville centre.

Il y avait des questions plus techniques de M. PEREZ sur les 548 et 550.

M. GAUTE.

M. GAUTE. -

Sur la 548, l'objectif de cette délibération par rapport au marché des services de Téléphonie mobile est bien précisé dans la délibération : il s'agit d'un objectif de maîtrise des dépenses de télécommunications et l'optimisation des ressources.

Voilà l'objectif du marché.

M. LE MAIRE. -

Oui, mais de quoi il retourne ? C'est l'acquisition de matériels ?

M. GAUTE. -

Oui. Tout à fait.

M. LE MAIRE. -

Non. L'acquisition de matériels ne fait pas partie du périmètre.

M. GAUTE. -

L'acquisition d'un logiciel qui a pour but de maîtriser les dépenses des télécommunications.

M. LE MAIRE. -

C'est un marché à bons de commande : 150.000 à 600.000.

Maintenant la 550, matériels de photographie. M. PEREZ demandait à quoi ça sert. C'est une question qui mérite réponse.

M. GAUTE. -

Il s'agit de l'acquisition de matériels de photographie professionnelle pour les services.

M. LE MAIRE. -

Quels services ?

M. GAUTE. -

J'avoue que là...

M. LE MAIRE. -

Bon. Ecoutez, on va retirer ce projet de délibération en attendant d'y voir plus clair sur ce à quoi il sert.

Il y avait enfin une question de M. ROUYEYRE sur un marché à commande qui ne comporte ni maximum ni minimum. Quelle est la réponse à cette question ?

M. GAUTE. -

Au lieu de procéder par des montants minimums et des montants maximums on propose une souplesse dans le strict respect du budget, c'est-à-dire que nous fixons sur 3 ans... (interrompu)

M. LE MAIRE. -

C'est quelle délibération ?

M. GAUTE. -

La 549. On change les modalités. Il ne s'agit plus d'un marché à bons de commande avec un montant minimum et maximum. Il s'agit d'un montant dans le strict respect du budget, qui sera reconductible stricto sensu dans le budget.

M. LE MAIRE. -

Donc il y a bien un maximum.

M. GAUTE. -

Le montant maximum, je ne l'ai pas sous les yeux. On l'avait la dernière fois. Je pourrai vous le communiquer.

M. LE MAIRE. -

Bien. Là aussi on va retirer la délibération et quand il y aura un chiffre dans la délibération on pourra la soumettre de nouveau au vote.

MME DIEZ. -

Sur la 551 j'ai demandé quelles étaient les quantités, les tarifs et s'il y avait des véhicules électriques prévus dans cet appel d'offres.

M. GAUTE. -

Sur la 551, Madame, je vous propose de vous fournir la liste exhaustive de tous les véhicules. M. PAPADATO m'avait posé la question, je lui avais fourni la liste des véhicules.

Nous respectons la charte écologique. Nous sommes dans le cadre de pourcentages en termes d'achat de ce genre de véhicules.

Je n'ai pas la liste sous les yeux, mais je veux bien vous la fournir.

M. LE MAIRE. -

On communiquera à Mme DIEZ le nombre de véhicules à énergie propre qui sont prévus. Mais j'ai demandé que dans un certain nombre de ces achats chaque fois que c'est possible on achète des véhicules électriques, des véhicules hybrides, ou des véhicules non polluants. On vous donnera le décompte.

Est-ce que le Secrétariat Général a pu prendre note de tous les votes sur les délibérations qui ont fait l'objet d'interventions ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE. -

Je reviens un peu en arrière sur la délibération 548. Le débat a été un peu confus.

En réalité les réponses ont été apportées. Il s'agit donc d'un logiciel nécessaire au fonctionnement de notre Service de Téléphonie Mobile.

Il y a bien dans ce cas précis un montant minimum et un montant maximum de ce marché à commande.

Je m'étais un peu trompé avec la 549. Donc la 549 est retirée, mais je vous propose d'approuver la 548, avec les réserves.

Vous votez pour ?

Elle est adoptée. Merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE